

Année 2022  
—  
1-er semestre 2023  
Tendances

# RAPPORT D'ACTIVITES

ZP Condroz-Famenne

Descy Jean-Pierre – Chef de zone

---

## INTRODUCTION

Je propose aux autorités pour cette année un rapport d'activités 2022 – 1-e semestre 2023 présenté sous forme de compte-rendu. Les présentations « PowerPoint » ne permettent pas toujours d'apporter les commentaires et contextualisations voulues autrement que de manière verbale ; un pan des explications se perdent ainsi. Quand chiffres et technicité se mêlent, il a semblé indiqué d'effectuer un éclairage mieux intégré. Vous pourrez prendre connaissance de données sous forme de textes explicatifs et tableaux.

Vos questions et commentaires sont bien sûr les bienvenus.

Cette fin d'année 2023 sera importante car préparatoire à l'élaboration de notre budget 2024 avec toutes les difficultés que nous connaissons : indexation des salaires, recul de l'âge de la pension, suppression progressive de la NAPAP (non activité préalable à la pension), inflation contenue mais restant à la hausse, hausse des prix généralisée véhicules et matériaux de construction<sup>1</sup>, accords sectoriels amenant la délivrance de chèques repas et primes de télétravail.

Les communes elles-mêmes sont confrontées à des choix avec des perspectives limitées.

Ce Momentum au sein de la ZP s'accompagne de chantiers infrastructurels nécessaires à devoir gérer (e.a. New Community).

Ces perspectives s'alignent aussi sur les choix et modes de fonctionnement que nous souhaitons ou pas voir pérennisés pour notre zone de police ; il est pour cela essentiel de percevoir et comprendre certaines données opérationnelles et statistiques reflétant l'activité policière actuelle en regard des changements sociétaux et démographiques s'exerçant sur nos 4 communes.

Des constats et des projections peuvent en être tirés pour :

- Guider la manière dont nos obligations légales minimales doivent pouvoir continuer à être remplies tant au niveau opérationnel que statutaire (= trajectoires nécessaires) .
- Déterminer (à la marge des missions obligatoires) quels autres services peut offrir la ZP (= plus-values).

Une consolidation et une robustesse dans notre fonctionnement est à privilégier pour affronter le futur en tenant compte des besoins de sécurité à apporter à nos concitoyens vivant ou transitant dans nos communes.

Nous rappelons enfin que notre site Web laisse à disposition deux Lettres de missions et un Rapport synoptique, documents offrant également des éclairages organisationnels<sup>2</sup>.

Le 19 octobre 2023, la CPPL (Commission permanente pour la police locale) présentera officiellement son dernier Mémoire. Les attentes des polices locales face aux enjeux actuels et futur y seront développés et présentés aux autorités. J'espère pouvoir vous en communiquer la primeur du contenu pour notre séance du conseil le soir-même.

---

<sup>1</sup> « en 2 ans seulement, les coûts de construction et de rénovation ont enregistré une hausse de 25%, soit une augmentation similaire à celle enregistrée précédemment sur une période de 11 ans (2008 - 2019) » :

[https://www.federia.immo/images/pubs/acces-au-logement-cp\\_file.pdf](https://www.federia.immo/images/pubs/acces-au-logement-cp_file.pdf)

<sup>2</sup> <https://www.police.be/5314/a-propos>

# TABLE DES MATIERES

## Table des matières

INTRODUCTION .....	1
TABLE DES MATIERES .....	2
<b>Morphologie de la zone de police .....</b>	<b>4</b>
Population .....	4
Ressources .....	4
<i>PERSONNEL</i> .....	4
<i>CHARROI</i> .....	9
<i>PARC INFORMATIQUE / RADIOS</i> .....	10
<i>Infra / ICT</i> .....	10
Chantier New Community : 2024/2025 .....	11
Chantier Posty RENOWATT : 2025-2026 .....	12
SAS véhicule .....	13
Chantier centrales d’alarme intrusion / incendie et compatibilité des contrôles d’accès .....	13
Chemin pédestre .....	14
<i>FINANCES</i> .....	14
<b>ZONE DE POLICE ET SES PARTENAIRES .....</b>	<b>16</b>
<b>TENDANCES FAITS JUDICIAIRES .....</b>	<b>18</b>
Chiffres .....	18
Notions « Criminalité » / « Insécurité » .....	18
Analyse comparative criminalité / commune .....	19
<b>FIGURES CRIMINELLES SUIVIES DANS LE PZS (PLAN ZONAL DE SECURITE) .....</b>	<b>21</b>
Vols qualifiés habitation .....	21
Violences intrafamiliales .....	22
Incivilités .....	22
Sécurité routière .....	24
Accidents .....	24
Vitesse .....	25
Autres : poids lourds – conditions techniques .....	26
Activités types .....	27
CIC – Appels au 101 .....	27
Fréquentations postes de police (accueils) .....	27

Apostilles (devoirs d'enquête en provenance du parquet et des juges ) .....	28
Auditions.....	28
Arrestations .....	30
Enquêtes Forensic (dexamen et extraction de données des Gsm/tablettes / PC) .....	31
Enquêtes domicile .....	32
Services d'ordre .....	32
<b>ELEMENTS DE SYNTHESE</b> .....	<b>35</b>
Capacités policières / missions.....	35
Enjeux .....	36

## Morphologie de la zone de police

### Population

La zone de police compte **35 964 habitants** (au 01/01/2023).

**Entre le moment de la création de la zone de police (2001/2002) et ce jour, c'est une évolution de 19,5%.**

Les taux de croissance de l'IWEPS prédisent encore une croissance pour nos communes.<sup>3</sup>

CINEY représente 47% de la population de la zone de police tandis que HAMOIS, HAVELANGE et SOMME-LEUZE correspondent respectivement à 21%, 15% et 17% de l'ensemble de nos habitants.

Avec une surface de 425 Km<sup>2</sup>, nos services couvrent des entités de tailles diverses. CINEY affiche 148KM<sup>2</sup>, soit le double de HAMOIS (77 Km<sup>2</sup>). HAVELANGE s'étend sur 105 KM<sup>2</sup> et SOMME-LEUZE sur 95 Km<sup>2</sup>.

Si ces surfaces restent par définition inchangées, une autre donnée morphologique est inhérente aux développements démographiques de nos entités : il s'agit des kilomètres de voirie<sup>4</sup>. Ces routes , chaussées, rues et autres clos sont des espaces étroitement liés à nos activités de surveillance.

Kilomètres de voirie	Commune
CINEY	440
HAMOIS	174
HAVELANGE	172
SOMME-LEUZE	356
<b>TOTAL ZP</b>	<b>1142 kms</b>

### Ressources

#### PERSONNEL

Notre TO est à 109 personnes (théorique et réel) au 01/09/2023.

**Particularité utile à souligner par rapport à notre secteur :**

**La police repose sur mode de travail H24 ET 7 /7 JOURS**

<sup>3</sup> <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/perspectives-de-population-communales/>

<sup>4</sup> [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?indicateur\\_id=216600&ordre=3](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?indicateur_id=216600&ordre=3) (Données 2005)

A ce titre, il faut déjà considérer que l'engagement de 12 à 16 personnes est nécessaire par tranche de 24 hrs rien que pour le seul Service Intervention (effectif réel = 35 personnes) selon que l'on est en semaine ou en weekend<sup>5</sup>.

L'âge du personnel de la zone de police est résumé ci-dessous :

Age	Nombre de MDP dans la ZP 5314 en 2023
Moins de 30 ans	10
30 - 40 ans	32
41 - 50 ans	35
51 - 60 ans	32
plus de 60 ans	2
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>

**60 % DE NOTRE PERSONNEL EST DOMICILIE SUR DES COMMUNES DE LA ZONE DE POLICE.**

**Ces personnes (66) sont donc aussi des citoyens attentifs à la vie locale.**

Sans grande variation, nous considérons qu'avec nos +/- 100 FTE réels nous disposons d'un réservoir d'heures théorique à prester de **157 000 heures** (217 jours de travail/an à raison de 7h36).

En 2022, 2615 jours de maladie ont été enregistrés soit environ 20 000 heures. Notre PLIF (RH) observe et suit ces courbes par catégories de maladies (courtes / moyennes / longues).

On tourne donc avec une perspective de 137 000 heures disponibles. Ce chiffre sera encore annuellement réduit de manière plus imprévisible en fonction des demandes pour congés de grossesse / allaitement / congés sans solde pour raisons personnelles / interruption de carrière et autres + formations + accidents de travail + NAPAP (non activité préalable à la pension).

<b>Toutes déductions faites, Il est donc raisonnable de partir avec une perspective d'un réservoir annuel réel d'heures de travail de 115 000 heures.</b>
---

---

<sup>5</sup> Entre 2003 et 2006, nous disposions de 90 FTE réels. Notre renforcement entre cette époque et aujourd'hui avec 98,5 est donc de l'ordre de 7,5%. La population de la ZP a augmenté de 19,5 % entre 2001 et 2023.

La mesure de notre activité au niveau des heures prestées serait incomplète sans la prise en compte des « **heures supplémentaires** » effectuées.

Il est manifeste que le volume d'heures supplémentaires augmente de manière inquiétante :

Année	Heures suppl	Hrs WE
2018	1101	17786
2019	1407	18188
2020	270 (année Covid)	16990
2021	2486	17387
2022	2604	19609
2023 (juillet)	3130	12908

Entre 2019 et 2023 (relevé fin 1-er semestre) la progression de nos heures supplémentaires présente une courbe de **+ 127%**.

**Ces volumes hrs supplémentaires 2023 représentent l'équivalent de 2 ETP (1 ETP = +/- 1500 hrs/an)**

Notre zone de police suit la philosophie de travail « *0 heures supplémentaires* ». Les heures supplémentaires doivent être « récupérées », le personnel étant mis « en repos » dès que possible (dans les deux mois). Ces « repos » sont délicats à gérer car doivent être équilibrés avec les planifications minimales des services à respecter pour garantir la continuité de l'activité. Si nous tendons annuellement vers cet objectif, il reste que X heures supplémentaires chaque année sont payées au personnel, faute d'avoir pu être converties en « repos ». Cette équation est observée de près par les organisations syndicales et la médecine du travail de manière à vérifier que la charge de travail est en équilibre avec les effectifs et leurs prestations. Cette analyse est bien sûr exécutée en regard des statuts.

Année	Coûts des heures supplémentaires (global)
2019	19.796 €
2022	47.188 €
2023 (1-er sem)	36.947 €

Evolution 2019 – 2022 = **138%**

NB. Envolée inflationniste + effets des indexations

Nous constatons que l'enveloppe des heures dédiées aux **formations** est en croissance ; la digitalisation de nombreux outils, la prolifération de nouveaux textes légaux - (e.a. Modifications au niveau du nouveau code pénal et des dispositions imposées par les entités fédérées (Environnement)) - contribuent à ce programme intense de retour sur les bancs des académies et autres centres de formation des partenaires.

Ce ne sont pas moins de **5 426 heures** qui ont été dédiées en 2022 aux **formations et apprentissages**. ; cela représente l'équivalent de 3,6 ETP/an.

Outre les nécessaires suivis (4x/an pour chaque membre policier) en matière de tir et maîtrise de la violence (2500 hrs), nous trouvons une participation de notre personnel à pas moins de 39 modules propres à des matières spécifiques<sup>6</sup>. Le métier de policier évolue en permanence : s'adapter aux

<sup>6</sup> On en citera quelques-uns : tachygraphe camions, Arrimages camions, véhicules agricoles, outil informatique Focus, VIF, prévention suicide, open sources (recherche sur le net), inspecteur mœurs, techno-prévention, Equipiers 1-ère intervention, secourisme, gestion de conflits, police de quartier, défense attaques au couteau, secret professionnel, Environnement, outil de domiciliation Wocodo, etc.

nouvelles réalités de la société reste impérative pour rester en phase avec celles-ci et les appréhender correctement.

Les zones de police voient aussi certains de leurs membres exercer une profession à titre complémentaire ; c'est un droit. Cette tendance à la hausse est perceptible et n'est pas censée pouvoir entraîner de conséquences sur la disponibilité opérationnelle ni sur la dignité de la fonction. Si ce mode de fonctionnement est globalement respecté, des membres du personnel se renseignent de temps à autre pour évaluer les possibilités de prendre un mi-temps ou adopter d'autres formules (congé sans solde) aux fins de donner un essor à leur activité complémentaire. Une personne a fait cette demande (qui est un droit) et est susceptible de ne plus exercer son métier de policier pendant les 4 années qui lui restent avant la pension. Un autre collègue plus jeune hésite à solliciter un mi-temps pour lancer une entreprise. Durant ces périodes, ces personnes resteront donc bien sur notre tableau organique (TO).

Pour 2023-2024, une collègue suivra les 10 mois de cours de sous-officier (inspecteur principal).

Au niveau des perspectives de fin de carrière, la police est maintenant au diapason des autres domaines d'activité puisque l'âge de la pension se situera autour des 63-67 ans. Le régime est de la NAPAP (non activité préalable à la pension) est toutefois encore en vigueur mais est en voie d'extinction à l'aube de 2030. Le financement de la NAPAP est couvert par le fédéral au travers d'une enveloppe fermée dont le montant ne permet pas de couvrir une année calendrier complète. Quatre à cinq personnes sont concernées par cette non activité qui peut aller jusqu'à couvrir une période de 4 ans maximum. Ce sont ici aussi des heures qui ne sont plus prestées, la personne restant sur notre tableau organique. Ce vieillissement de notre personnel amène par ailleurs certains à demander une réduction du temps de travail (4/5 ème temps) sous une formulé réservée aux personnes à partir de 50 ans.

Dans cette même tranche d'âge des « quinquas » (dans les 5 ans qui précèdent l'âge légal de la pension anticipée) , le personnel peut demander à ne plus prester de nuit (droit) ; d'autres (avant ou après) sont exempts de nuit pour raisons médicales. A titre d'exemple, toutes formes d'exemptions de nuit confondues, la majorité du personnel Proximité est concernée et ne peut dès lors plus participer à certains services d'ordre. Ces missions doivent être affectées à d'autres services, la plupart du temps à l'Intervention / Circulation où la moyenne d'âge est plus basse.

**Compte tenu des renseignements ci-dessus, exercer le métier de policier jusqu'à un âge plus avancé nécessitera une réflexion globale (travail adapté ? transversalité accrue entre services ?) sur la manière de maintenir une opérationnalité<sup>7</sup> tenant compte de la pénibilité des tâches à accomplir et de la disparité des régimes au niveau des travailleurs (temps partiel / exemption de nuit). Le cadre de notre personnel est en conclusion de plus en plus mouvant.**

Notre taux d'absentéisme global<sup>8</sup> (maladies toutes durées confondues + acc de travail + prestations réduites ) est de **10,19 %** pour 2022. Ce chiffre peut paraître élevé mais est explicable au niveau de quelques cas de maladies de longue durée : deux cas de burn-out placent ces collègues opérationnels en retrait depuis l'été 2022, tout comme un cas de maladie inflammatoire chronique amène des absences fréquentes pour une autre personne du cadre opérationnel. Au niveau contractuel, une

---

<sup>7</sup> Travail adapté : une ZP présente des limites en matière d'offres de travail adapté, les missions de terrain étant plus nombreuses que le travail de bure

<sup>8</sup> le taux d'absentéisme est relativement simple à calculer. Déterminez, par jour de travail, le pourcentage de vos collaborateurs absents pour cause de maladie. Il va de soi que ce pourcentage sera relativement élevé certains jours et très bas d'autres jours. Mais si vous effectuez cet exercice sur **une plus longue période** (une année, par exemple),



personne souffre d'une myalgie compliquée depuis 2021. Au global, notre taux d'absentéisme pour les seules maladie de longue durée se limite à 1,15%.

Du personnel en fin de carrière a « consommé » certains congés maladie restants avant la pension. Ces situations sont suivies de près par notre zone de police car sont également – tout comme les accidents de travail – des contextes où les suivis administratifs et juridiques sont complexes et nombreux avec les diverses parties prenantes.

Si nous restons sur le **Taux d'absentéisme pour maladie** uniquement, le chiffre 2022 redescend à **8,07** % (contre 8,92 % en 2019).

Avec un facteur Bradford moyen <sup>9</sup> de 529 pour l'ensemble de notre ZP, la « dérangeabilité » des absences pour maladie reste quantifiable, visible et gérable grâce au facteur de Bradford dégagé également individuellement.

	2019	2022
Taux Absentéisme général (AT, PR et Acc Privé y compris)	10,84	10,19
Taux Absentéisme pour maladie	8,92	8,07
Taux Absentéisme pour maladie courte durée	3,62	3,43
Taux absentéisme pour maladie moyenne durée	3,96	3,49
Taux Absentéisme pour maladie longue durée	1,32	1,15
Taux Absentéisme pour AT reconnu	0,68	0,28
Taux Absentéisme pour AT non reconnu	0	0,35
Taux Absentéisme pour accident privé	0,53	0,56
Taux Absentéisme pour prestations réduites	0,71	0,94
Taux Absentéisme général ci-dessus (carence y compris)	10,89	10,27
Taux Absentéisme pour les jours de carence	0,06	0,07

<sup>9</sup> Cette mesure combine différents chiffres de l'absentéisme pour mesurer l'impact d'un travailleur absent sur une organisation. Dans ce calcul, le nombre d'absences (la fréquence) pèse plus lourd que la durée des absences. Le résultat dépend donc en grande partie de la fréquence des absences du collaborateur (<https://blog.liantis.be/fr/bien-etre-au-travail/calculer-le-taux-dabsent%C3%A9isme-%C3%A0-laide-du-facteur-bradford>)

Notre charroi reste stable autour des 40 unités (+/- 36 voitures – 4 motos) mais doit composer avec un ajustement constant entre les véhicules en voie déclassement et l'acquisition de nouveaux.

Le processus administratif et financier au niveau des budgets et comptabilités des zones de police est déjà passablement long. Viennent s'ajouter des délais de commande et de livraison pouvant toujours frôler les 18 mois. On ne manquera pas de souligner les prix à la hausse à l'achat et l'incertitude quant au mode énergétique à privilégier au vu des calendriers des changements annoncés (transition écologique – crise climatique) et imposés par l'Europe, le fédéral et les entités fédérées.

**L'anticipation des besoins en matière de charroi représente aujourd'hui davantage un schéma prévisionnel difficile (voire hasardeux) à élaborer que l'expression d'une approche flexible et précise basée sur les besoins réels.**

Si Les difficultés financières peuvent nous amener à envisager des prolongements de vie de ces équipements, le corollaire connu reste que ces formes d'investissements retardés sont sources de frais à répétition typiques des contextes de sous-investissement (immobilisations – réparations). Un discernement est déjà opéré depuis de nombreuses années pour distinguer des véhicules d'intervention quotidiens (200 000 kms et 10-13 ans) des autres véhicules d'usage plus spécifiques et non prioritaires. Notre véhicule camionnette logistique va sur ses 25 ans et notre Command Car sera tenu le plus longtemps possible affichant déjà 12 ans. Notre véhicule radar est de seconde main (12 ans) et compte déjà plus de 200 000 kms.

Contrairement au passé (moteurs thermiques), l'évolution technologique vers davantage de véhicules hybrides ou full électriques impactera notre charroi en rendant ce dernier dépendant des ressources que notre infrastructure et nos installations seront en mesure (ou pas) d'offrir. Le § « Infra » ci-dessous évoquera les préparatifs vers cette transition énergétique et économique où il nous revient immanquablement de gérer les besoins dans des délais stricts. Le parlement européen a voté, le 8 juin 2022, en faveur d'un arrêt des ventes de véhicules à moteur thermique (même hybrides) au 1er janvier 2035.

Des groupes comme VW-AUDI annoncent l'arrêt de production de véhicules à moteur thermique dès 2033.

Les marchés fédéraux (accords-cadres) en matière de véhicules évoluent vers un mode de gestion compliquant le travail de nos zones de police. Pour pouvoir rester admis au sein de ces marchés, les ZP sont invitées à déterminer leurs besoins à l'année X+1 voire X+2 et X+3 !

A défaut d'inscription des ZP dans ce schéma, l'accès au marché sera difficile (refus ou pénalités de non-respect d'engagement). Il en résultera une charge à absorber pour les ZP contraintes de mener elles-mêmes les procédures de marchés publics en matière de véhicule. Les volumes en perspective pour une ZP modeste étant incomparables avec les commandes du fédéral, les remises et avantages sur le prix d'achat seront moindres.

Le panel des outils informatiques se diversifie. PC fixes, PC portables et tablettes sont les produits *end user* courants. Les tablettes deviennent incontournables tant les « applis » multiples se mettent en place avec le programme FOCUS utilisé sur le terrain. Les outils partagés Communes-Police sont en voie d'implémentation pour l'exécution des procédures de domiciliation (WoCoDo).

Les architectures informatiques ont évolué et reposent maintenant sur des serveurs virtuels. Ceux-ci seront à changer en **2024** avec le **renouvellement de l'infrastructure ICT** ; il s'agira d'un poste budgétaire important (prévision 200k).

Nos radios Astrid ont été réduites de moitié (150k d'économie/5ans) et sont au nombre de 45 pièces. Leur hébergement dans un armoire intelligente placée au 1-sem 2023 optimise leur usage en matière de charge, de sécurité (traçabilité) , de maintenance, de répartition différenciée entre les usagers.

Notre matériel informatique est couvert depuis 2022 par une police d'assurance utile en matière de **cyberattaques**. L'actualité récente (cyberattaques de collectivités :CHR Namur, commune d'Anvers, Liège, Diest, ...) démontre l'importance de se protéger et d'avoir des appuis à la restauration des données et des programmes en cas d'incidents.

### *Infra / ICT*

Cette année 2022 – début de 2023 est marquée par 4 priorités concrètes :

1. Chantier New Community 2024/2025 en partenariat avec la Régie des sports. (+/- 1.9Mo €) :
2. Chantier « Energie » bâtiment Posty avec RENOWATT (2024/2026) : +/- 400K
3. SAS véhicules Posty (IN/OUT détenus) (2024/2025) : +/- 110k3
4. Mise en conformité des centrales d'alarme (intrusion – incendie) avec les systèmes de contrôles d'accès et de vidéosurveillance : 120 à 180 k
5. Nouveau chemin pédestre Posty (accès visiteurs) octobre 2023 : +/- 12k.

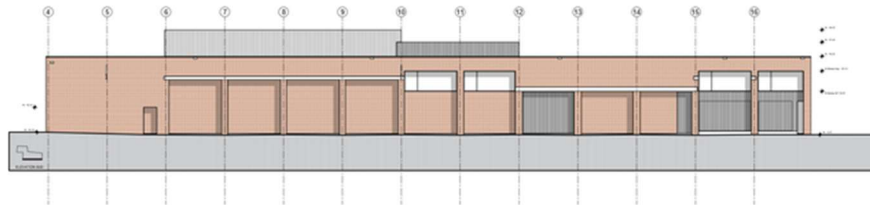
A côté de ces aménagements conséquents, l'attention doit rester soutenue en matière de gestion dynamique des risques dans chacune des 4 implantations de manière à minimiser l'impact négatif sur le bien-être du personnel. Les organisations syndicales et la médecine du travail effectuent des visites annuelles complétées par des avis / recommandations / rappels d'obligations.

Des projets à l'étude et non encore aboutis concernent les postes de HAMOIS et HAVELANGE.

Au 01/01/2029, le accueils des postes extérieurs devront être renforcés en vertu des nouvelles normes obligatoires.

**Les chantiers « énergie » évoqués ci-dessus sont à financer dans un contexte difficile, nous l'avons dit. Le retour sur investissement serait toutefois réel et garanti ; ces axes sont à considérer sur un laps de temps dépassant le court-terme.**

Vue côté cour police :



Vue côté piste d'athlétisme :



La moitié du bâtiment est à la Régie des sports de CINEY<sup>10</sup> : une salle de gymnastique y prendra place. L'autre moitié est à la zone de police. 1000M2 seront rénovés pour y placer les vestiaires-sanitaires, un dojo, un local de soins, un local de séchage de tenues opérationnelles, un chenil, divers espaces logistique au rez, un local de saisies, un local de sécurité (gilets pare-balles), un local sécurisé de rangement de munitions et armes, un espace pour l'Amicale, des pièces Logistique, des aires de parking et de nettoyage de véhicule, un espace de rangement d'archives dont une partie transformable en espace de bureaux au besoin. L'ensemble est de finition basique semi-industrielle ;

L'enveloppe du bâtiment est conservée. La toiture est remplacée tout en gardant les poutres de en lamellé-collé, seule la partie centrale connaissant une rehausse de 2.5 m. Une nouvelle couverture de toit sera installée.

La demande de permis d'urbanisme a été introduite en août. Les travaux pourraient être engagés au printemps/été 2024.

<sup>10</sup> Actuellement entrepôt Ville de Ciney avec 900 M2 ou 3000M3 utilisés pour le rangement des chalets Féeries (accès via cour police)

Le bâtiment sera alimenté par des sources d'énergie classiques. La géothermie à l'endroit n'est pas préconisée actuellement (prix forages) mais la chaudière gaz à condensation pourrait être à l'avenir couplée avec des systèmes de pompes à chaleur. Au niveau électricité, il est préconisé de renforcer les poutres de lamellé-collé de sorte que la pose de panneaux photovoltaïques ultérieurement puisse être effectuée si souhaité.

Pour la zone de police un ensemble de contraintes sont liées à ce chantier. Il va falloir cohabiter avec les travaux et des espaces fonctionnels perdus vont devoir être retrouvés ailleurs. Enormément de temps vont devoir être consacrés à la prise de contacts préalables avec des partenaires publics et privés. Des retro-calendriers de travail sont déjà en cours d'exécution pour vider l'actuel Community à moindre frais, tout en réfléchissant déjà aux modes cohérents de réintégration – le moment venu – dans le bâtiment une fois rénové. C'est le Chef de corps qui gère la plupart de ces étapes ainsi que les réunions de chantier hebdomadaires qui en découleront, aucun coordinateur en interne ne pouvant être dégagé à cette fin.

### Chantier Posty RENOWATT<sup>11</sup> : 2025-2026

RENOWATT est une émanation de la Région Wallonne et de la BCE<sup>12</sup> en vue de favoriser la mise aux normes des bâtiments publics en terme de transition écologique inscrite au programme politique de nos autorités. RENOWATT est également une centrale d'achats. De la phase d'étude et d'audit (isolation – chauffage – électricité – production énergétique) au passage vers les phases d'exécution, RENOWATT prend en charge la totalité des phases préparatoires au profit des collectivités. Notre zone de police a analysé le projet qui a été remis. Il est question de mixer le placement de panneaux photovoltaïques pour viser une autoconsommation avec une production de 120 KWc prévue. diverses petits aménagements dans les circuits de chauffage, de ventilation et d'éclairage en place. Ce projet avoisine les 400k (à emprunter 370911 € en 20 ans à 3,5%). **Le retour financier est indiscutable, les indicateurs de rentabilités étant déjà un cash-flow positif la première année, gain annuel de 32660 €, temps de retour simple en 11 ans et surtout un cumul de gain énergétique sur 20 ans de près de 1 079 923 €.**

En termes de résultats énergétiques, il s'agirait d'arriver à :

## RÉSULTATS ÉNERGÉTIQUES

	Vecteur énergétique	Après travaux		
		Avant travaux		
Consommation (kWh/an)	Combustible	<b>137937</b> Gaz	<b>117247</b> Gaz	<b>15 %</b>
Consommation (kWh/an)	Electricité	<b>110414</b>	<b>30915</b>	<b>72 %</b>
Ratio (kWh/m <sup>2</sup> .an)	Energie primaire	<b>204</b>	<b>92</b>	<b>45 %</b>
(t) Bilan CO <sub>2</sub> (teqCO <sub>2</sub> )	Electricité + Combustible	<b>99</b>	<b>44</b>	<b>56 %</b>

<sup>11</sup> <https://renowatt.be/fr/historique/>

<sup>12</sup> Banque centrale européenne

Le projet associe un contrat de performance énergétique obligeant l'adjudicataire à atteindre des résultats de performance selon diverses pénalités et partages de plus-values selon les scénarii.

Notons que le projet implique de facto le placement de 05 bornes de rechargement de véhicules.

**Pour éviter des soucis de décrochages des onduleurs, ORES estime que le placement d'une cabine haute-tension et câblage ad hoc (+/- 60 à 80 k) est un prérequis indispensable pour garantir une réinjection d'électricité sur le réseau. RENOWATT n'avait pas intégré cette donnée dans son audit/offre. Le document est en cours de correction.**

## SAS véhicule

Cette annexe a pour but :

1. d'assurer un espace de d'embarquement / débarquement de personnel/détenu(s) en un lieu :
  - a. accolé à la porte d'entrée du bâtiment Posty
  - b. sécurisé
  - c. à l'abri des intempéries
2. Empêcher les tiers (habitations voisines) d'avoir vue sur les mouvements d'entrée / sortie des policiers et/ou détenus dans les véhicules de police (obligation art 35 de la loi sur la fonction de police).
3. Permettre l'entrée du personnel de manière pédestre complémentirement à l'usage de la porte sectionnelle véhicule
4. S'intégrer harmonieusement avec la façade actuelle du bâtiment du Posty



Chantier centrales d'alarme intrusion / incendie et compatibilité des contrôles d'accès.

La Zone de Police Condroz-Famenne a emménagé dans les locaux en 2019 et a récupéré le système de badge existant (datant de 2012-2013), à savoir le système CDVI.

(Confidentiel)

## Chemin pédestre

Il s'agit du chemin menant de la rue de Rebompré vers l'accueil du Posty, soit un chemin de +/- 45 m sur 2 m de large. Le tarmac ancien et abîmé sera ôté et le nécessaire sera fait pour procéder à un pavement propre et stable. Aucun complément décoratif visuel n'a été prévu pour rester dans les budgets alloués.

Au moment de la rédaction du présent, les modalités d'accueil des visiteurs durant les travaux (15 j) sont à l'étude.

## FINANCES

- Le budget 2023 (hors MB) représente 11 758 159,54 €
  - 3 610 126 € sont apportés par les 4 communes (+/-30 %)
  - 8 148 033 € sont apportés par l'Etat fédéral /région (+/-70%)

### **Nous restons donc une zone de police financée majoritairement par le fédéral**

Rappelons que globalement l'Etat fédéral intervient à raison de +/- 60-70 %, tandis que nos communes contribuent pour les 30-40% restants. Contrairement certaines autres zones de police du pays, nous restons donc encore une zone de police majoritairement subsidiée par l'échelon fédéral.

En regard de ces 11 758 159,54 € :

- 10 531 269,46 € sont dédiées aux dépenses de personnel
  - Evolution dépenses de personnel : hausse de 18,5% par rapport à 2022 (8 890 625, 11 €)
- Ce BU 2023 avait pu être bouclé grâce à un fonds de réserve en boni.

### **Les contributions de chacune des communes en 2023 ont été de :**

<b>BU 2023 : dotations communes</b>	<b>Nombre habitants 2023</b>	<b>Montant/ personne</b>
CINEY : 1.826.004,00 €	17103	<b>106 €</b>
HAMOIS : 751.629,17 €	7528	<b>99 €</b>
HAVELANGE : 553.794,01€	5314	<b>104 €</b>
SOMME-LEUZE : 478.703,29 €	6019	<b>80 €</b>
<b>Total Moyenne 4 communes</b>		<b>97,25 €</b>

Une certaine disparité existe ; elle sera à examiner également en regard de que chacune de ces communes génère en matière d'activité policière mais également en regard des attentes. On l'a vu toutefois, des spécificités propres à certaines communes rendent celles-ci difficiles à comparer entre elles sans opérer de savants calculs et analyses.

Nous restons une zone de police où le coût par habitant reste contenu par rapport à d'autres ZP<sup>13</sup>

**Le budget 2024 devra faire face à une diverses contraintes :**

- fonds de réserve réduit
- Révision à la baisse de la dotation pour certaines initiatives (passage de 409K à +/- 16K)
- Mais tendance à la hausse constante du FSR (Fonds de sécurité routière) via le maillage national plus important en matière de radars vitesse : chiffre encore inconnus
- Inflation des salaires suites aux indexations automatiques successives 2022 – 2023
  - o Sur la base de ces prévisions mensuelles, selon le Bureau du Plan , le taux d'inflation annuel devrait s'élever à 3,9% en 2023 et 3,4% en 2024, contre 9,59% en 2022 et 2,44% en 2021. On peut raisonnablement se baser sur une projection de hausse (toutes choses étant égales) de l'ordre de 3% pour nos salaires.
  - o Accords sectoriels : Chèques repas
  - o Prime télétravail <sup>14</sup>
  - o Il conviendra de ne pas omettre la hausse prévue en matière de taux de cotisation patronales
  - o Perspectives 2024 : budget dépenses de personnel autour des 11M0
- Année électorale
- Chantiers à financer

Les chantiers évoqués supra vont dans le sens d'une pérennisation de nos installations et d'une avancée vers moins de dépendance aux énergies traditionnelles coûteuses. Une plus-value est à y voir sur le court, moyen et long terme au niveau :

- De plans financiers intégrant des recherches d'économies à moyens et longs termes
- le placement de la zone de police dans la logique de la transition écologique.
- Une image positive en tant qu'employeur assurant une politique progressiste en matière de responsabilité sociétale

Nous verrons par la suite les données opérationnelles et les effets en lien avec nos ressources diverses.

---

<sup>13</sup> Les services de tutelle du Gouverneur ont transmis aux autorités communales en date du 16/04/2019 le relevé « couts/habitant » calculé pour toutes communes de la province (37). Le calcul a été fait sur base des budgets 2018. Le coût moyen par habitant était en 2018 de 115,19 € pour la province de Namur.

<sup>14</sup> A partir du 1er octobre 2023, une indemnité pour frais de télétravail, similaire à celle prévue pour les membres du personnel de la fonction publique fédérale, pourra être octroyée à tous les membres du personnel de la Police Intégrée s'ils remplissent les conditions requises pour son octroi. Bénéficiaires : Il appartient à chaque employeur de se positionner sur le sujet et de définir, le cas échéant, les modalités de mise en œuvre du travail flexible pour son personnel



## ZONE DE POLICE ET SES PARTENAIRES

La zone de police entretient des activités et rend compte de celles-ci auprès de diverses autorités et autres partenaires. Tous ont des attentes envers notre fonctionnement, mais pas toujours en regard des mêmes besoins .

On citera de manière non exhaustive :

- ✓ SPF Justice (affaires judiciaires audiorat du travail, ...) : les résultats de la plupart de nos missions se traduisent par des PV / rapports adressés à cet autorité fonctionnelle.
- ✓ Gouverneur et commissaires d'arrondissement (autorité de tutelle, gestion événements sportifs / détentions armes / suivi des appels CIC, ...),
- ✓ Fédération Wallonie Bruxelles : Maisons de justice (suivi des condamnés),
- ✓ SPF Intérieur (autorité de tutelle, maintien de l'ordre gros événements, normes de fonctionnement), SPF Finances (opérations Douanes, ..),
- ✓ Opérations de contrôles avec AFSCA, ONEM, ONSS,
- ✓ Région Wallonne (divers services) et montée en puissance de la lutte contre la criminalité environnementale,
- ✓ Appuis obligatoires à Police fédérale (opérations intégrées, maintien de l'ordre au niveau de gros événements nationaux à travers le pays),
- ✓ Appui obligatoire latéral à autres zones de police (solidarité interzonale),
- ✓ Respect des engagements des nombreux protocoles et conventions noués avec des partenaires divers : gestion de nos PLP (Partenariats Local de Prévention), Croix-Rouge,

Mais pas que....

Notre zone de police a honoré correctement ses engagements à tous les niveaux sur base de nos protocoles existants (voir Rapport synoptique renouvellement mandat) mais la zone de police a encore développé en 2022 et 2023 des **accords spécifiques nouveaux**. Ceux-ci ont permis de sceller des conventions avec des acteurs importants de nos communes. On citera de manière non exhaustive : le Domaine de Chevetogne et CineyExpo (partage d'infos événements), l'Institut de Schaltin (enseignement – internat ) , BEP (destruction de cannabicultures) , sociétés privées locales non nommément citées par discrétion (destruction armes blanches, destructions de certaines drogues dures), la FWB (recherche de lieux d'entraînement) , CPAS Ciney (entreposage matériel, partage d'infos dans le respect des secrets professionnels respectifs), etc.

**Ces actions permettent chaque fois de renforcer nos actions, d'optimiser celles-ci et de réduire les coûts intrinsèques de nos interventions (gain de temps, réduction/absence de frais, ...) tout en créant du lien avec la population dans le respect du concept du « Community policing » cher aux services de police<sup>15</sup>.**

Des partenariats sont noués, mais parfois des nouvelles collaborations / nouvelles tâches sont imposées :

2023 sera marquée par l'intégration de certaines de nos équipes dans le rôle de garde mis en place au niveau provincial dans le nouveau **CPVS** (Centre de prise en charge des victimes d'agressions sexuelles).

---

<sup>15</sup> La philosophie du « **community policing** », ou **fonction de police orientée vers la communauté** (FPOC), se base sur une approche large de la sécurité et de la qualité de vie. Elle vise une Police Intégrée dans la société, au service du (des) citoyen (s), et qui cherche, avec les communautés, des solutions axées sur les problèmes locaux qui sont sources d'insécurité. Elle concerne l'ensemble du service de police intégré.

La prise en charge a lieu à NAMUR dans un local situé à côté des Urgences du CHR. Cette collaboration a été imposée aux ZP par le niveau fédéral.

Participation de 02 membres du personnel aux formations (hors de leurs heures) à la Providence Ciney : ce programme **7-ème TQ « Sécurité - Police – Défense »** a déjà amené vers notre ZP des jeunes qui se sont lancés dans la carrière de policier (rendre notre ZP attractive auprès de jeunes de la région).

Le gouvernement a mis en place le processus de l'**Alarme Mobile Anti Rapprochement (AMAR)** sur tout le pays. Des personnes victimes de VIF / harcèlement (choix = par le SPF Justice) disposeront d'un boîtier déclenchant un appel au 101 et exigeant que les forces de l'ordre interviennent au plus vite. Les bénéficiaires de ce processus vont donc être un panel de personnes choisies au niveau national (SPF Justice et parquet). Des bénéficiaires seront enregistrées chez nous comme ailleurs.

Le Tribunal de 1-ère instance de Namur et la **Maison de Justice Namur / Dinant** ont mis en place en 2023 un projet permettant à certaines personnes arrêtées d'avoir un entretien (présentiel ou distanciel) avec un Assistant de la maison de justice au sein de la zone de police pendant la durée de l'arrestation. Ce nouveau process engendre de nombreuses modalités pratiques et procédurières.

Ces nouvelles missions / tâches ont un corollaire : des formations spécifiques et insertions de nouveaux types de missions dans notre registre des tâches.

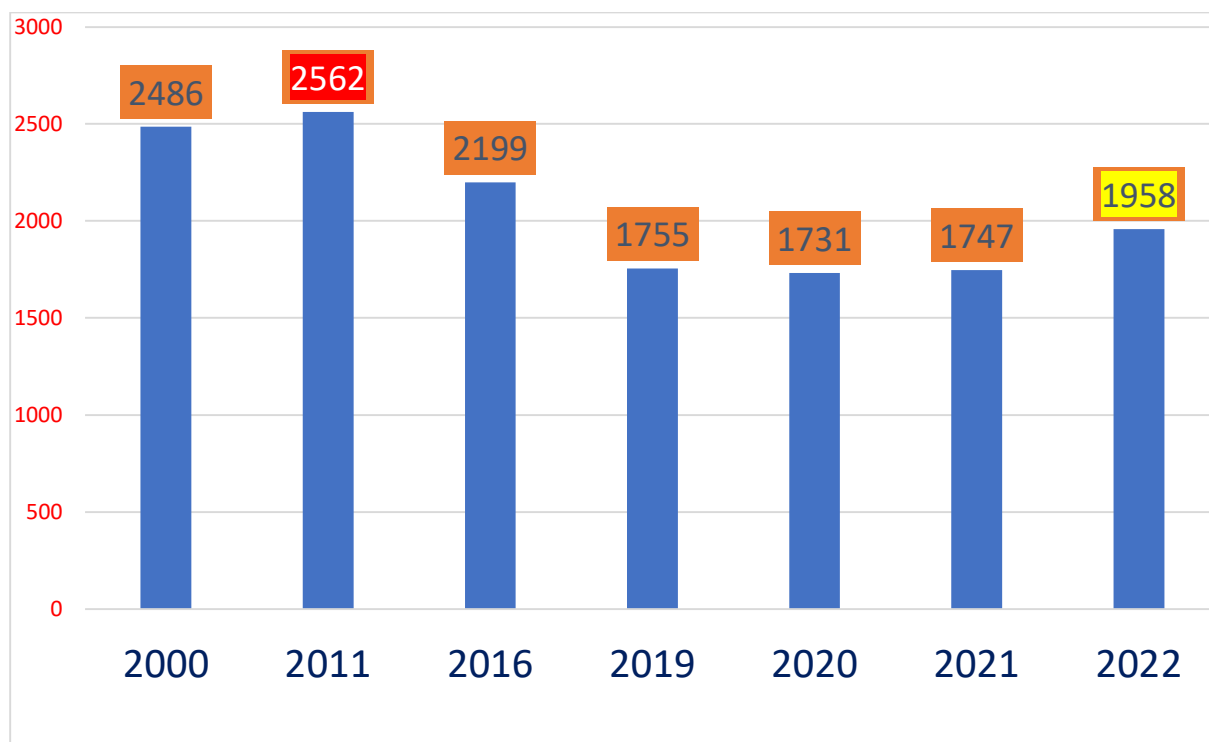
**Nous le voyons nos engagements sont multiples, essentiellement au profit de la sécurité de nos communes mais également dans le respect du sens même de la dénomination « police intégrée »**, c'est-à-dire en endossant nos responsabilités par rapport à des missions partagées intra ou extra muros. Mais à la finale une chose est certaine : ces synergies et obligations multiples sont des engagements de moyens qui contribuent à la sécurité de nos concitoyens.

Quand bien même certains appuis latéraux nous entraînent hors de nos communes, à d'autres moments, ce sont des policiers fédéraux ou d'autres zones de police qui interviennent sur nos territoires. Il y a donc une architecture et un système cohérent de relations transversales fondées sur la réciprocité.

La pénurie de policiers à l'échelon national a été chiffrée à 1000 unités. Les appuis seront par conséquent maintenus.

En guise de synthèse sur ce point, nos effectifs doivent permettre de garantir l'engagement minimal sur ces terrains de solidarité et d'obligations nouvelles.

## TENDANCES FAITS JUDICIAIRES



### Chiffres

**Chiffres en baisse relative depuis 2016 pour toutes les catégories infractionnelles<sup>16</sup>** et pour l'ensemble du territoire de la zone de police. C'est une bonne nouvelle et le signe que divers moyens policiers et autres dispositions (sécurisation habitations, technologie de verrouillage véhicules, caméras urbaines, autres paramètres, ...) contribuent à cette diminution statistique de la criminalité apparente.

Pour 2022 :

- une hausse légère (224 à 267 faits) est enregistrée en matière d'infractions contre l'intégrité - physique.
- On enregistre une hausse de + 104 % dans le domaine de **la fraude et de la criminalité informatique** : passage de 138 à 344 faits. Le décalage à la hausse étant spectaculairement enregistré entre 2021 et 2022.

### Notions « Criminalité » / « Insécurité »

<sup>16</sup> Baisse relative étant donné l'arrivée des SAC (sanctions administratives communales) en 2013, lesquelles n'ont fait que croître au fil des années (lire infra § « Incivilités »).

Pour comprendre ces chiffres, on tiendra compte des notions suivantes, les confusions étant sources d'amalgames propices aux interprétations erronées.

La **Criminalité apparente** est l'ensemble des infractions portées à la connaissance des autorités de police, par le dépôt de plainte ou la dénonciation.

La **Criminalité légale** sont un échelon plus loin, soit les infractions soumises à la justice pénale des tribunaux, c'est-à-dire les infractions portées à la connaissance du Parquet, celles ayant fait l'objet de poursuites pénales et enfin, celles ayant fait l'objet d'une condamnation. Cet ensemble constitue la criminalité légale.

Plus complexe et difficilement appréhendable est la **Criminalité réelle**, c'est-à-dire l'ensemble des infractions effectivement commises. La différence entre les chiffres de la criminalité réelle (que les services de police peuvent supposer) et la criminalité apparente est appelée le « chiffre noir »: il ne peut jamais être défini avec certitude.

Le **Sentiment d'insécurité** est le reflet soit de la criminalité apparente / légale et la criminalité réelle. Le sentiment d'insécurité est possiblement fondé comme, a contrario, être dénué de bases vérifiées, certaines personnes traitant leurs angoisses diverses et autres besoins de se manifester par la communication via canaux divers. Ce sentiment d'insécurité (avéré ou non), nécessite toujours un monitoring et des vérifications. Le veille des médias sociaux ou la lecture des interpellations directement sur nos outils de communication web deviennent des activités prenant de plus en plus de temps et d'énergie au service DIO, la tendance étant l'immédiateté de la communication plutôt qu'un contact physique ou déplacement vers la police. Les enquêtes nationales et gouvernementales (SPF Intérieur : « Moniteur de Sécurité ») régulières permettent de sonder la population avec des questions précises et pertinentes ; les résultats sont importants pour affiner les informations et les phénomènes.

Ces divers faits judiciaires ont donné lieu à la rédaction de 2772 PV initiaux et 2397 subséquents (suites d'enquêtes). **Ce total de PV judiciaires monte donc à 5169 PV (initiaux et subséquent) pour 2022** contre 5353 (2021) et 4239 (2020). Il y a donc un certaine constance autour des 5000 PV judiciaires quand les petits écarts à la hausse et à la baisse sont perceptibles d'années en années et corrigés sous forme de moyenne .

## Analyse comparative criminalité / commune

Une meilleure analyse comparative nous permet de distinguer où ces faits se produisent au sein de la ZP. Le tableau ci-dessous reprend :

<b>CRIMINALITE 2022</b>	<b>Faits</b>	<b>2022 / commune</b>
<b>CINEY</b>	1071	54 %
<b>HAMOIS</b>	374	19 %
<b>HAVELANGE</b>	222	12 %
<b>SOMME-LEUZE</b>	291	15 %
TOT	1958	100%

Une correspondance se dégage entre le nombre de faits enregistré par commune et la part de que la population de chacune de ces communes représente au sein de la ZP

<b>POPULATION 2022</b>	<b>Nbre Habitants</b>	<b>% / commune</b>
<b>CINEY</b>	17103	47 %
<b>HAMOIS</b>	7528	21 %
<b>HAVELANGE</b>	5314	15 %
<b>SOMME-LEUZE</b>	6019	17%
TOT	35964	100 %

Plus globalement pour nos 4 communes , nous pouvons dégager le taux de criminalité pour 1000 habitants.

<b>Faits/1000 hb</b>	<b>2000</b>	<b>2019</b>	<b>2022</b>
Faits	2486	1751	1958
Pop	30117	35106	35964
<b>Faits / 1000 hab</b>	82	49	54

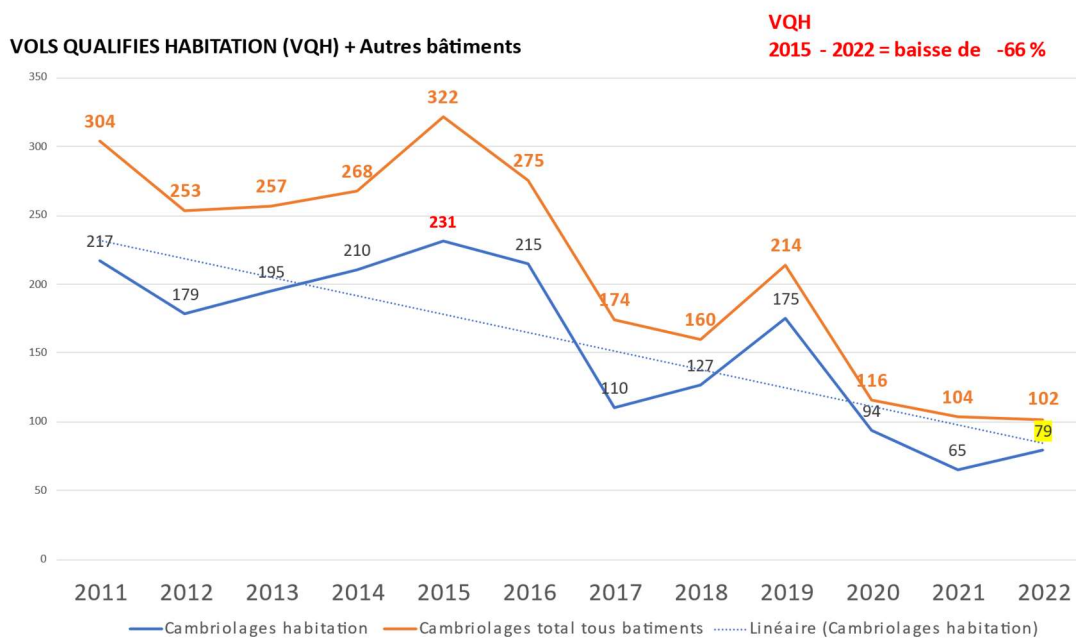
## FIGURES CRIMINELLES SUIVIES DANS LE PZS (PLAN ZONAL DE SECURITE)

Nous donnons ici un aperçu en résumé des chiffres 2022 (1-e sem 2323) avec si possible des éléments de tendance par rapport au passé.

Il est à rappeler que chaque année (décembre) , le **CZS** se réunit.

Il s'agit du **Conseil zonal de sécurité**. Bourgmestres, Procureur du Roi, directeur de la police administrative de la province (Dirco) et son équivalent en police judiciaire (DirJud) se rassemblent avec le chef de corps pour regarder en détail les chiffres et analyses , évolutions, initiatives autour des 4 phénomènes détaillés ci-après figurant au PZS (Plan zonal de sécurité). La présence d'une analyste stratégique de la police fédérale apporte la documentation et les expertises utiles.

### Vols qualifiés habitation

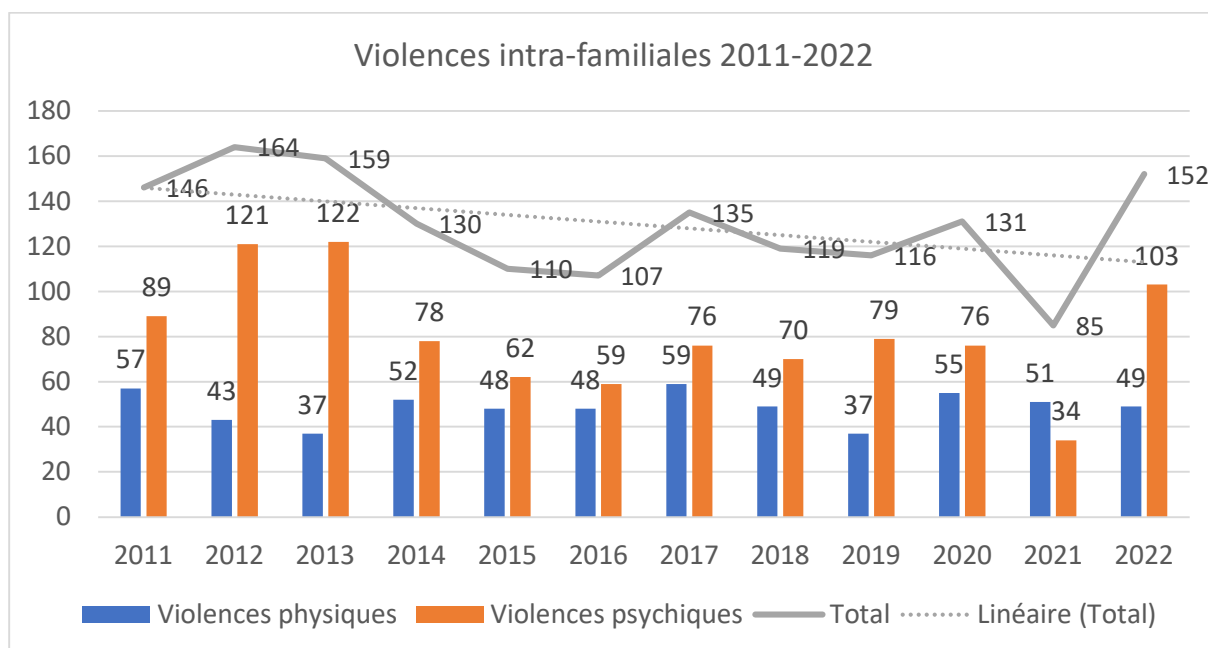


En 2022, 79 cambriolages habitations ont été constatés et 22 (autres bâtiments non habitation), soit un total de vols dans bâtiments de 102 faits.

Ce même total de faits était de 104 (2021) – 214 (2019) – 322 (2015).

La baisse de cambriolages est de 66% entre 2015 et 2022.

## Violences intrafamiliales



Les chiffres connus VIF physiques ont augmenté en 2020 et 2021 et diminué légèrement en 2022 sans toutefois excéder des chiffres déjà rencontrés en 2011 ou encore en 2017. (Quid chiffres « cachés »)

Une année n'est pas l'autre : les VIF Psychiques restent majoritaires et ont considérablement augmenté en 2022 passant de 34 à 103 faits (+ 202%).

Points d'attention PZS (monitoring – formations – aménagements locaux police – partenariats – CPVS (centre de prise en charge des victimes) : Nombreuses initiatives à tous niveaux de pouvoir (PZS, Parquet, Régions, CFWB, ...) et ouverture en 2022 du CPVS à Namur (Centre de prise en charge des victimes sexuelles)

Cette conscientisation / campagnes de prévention a facilité les déclarations pour les VIF « psy ». Cette étape semble permettre d'éviter les VIF physiques (chiffre contenu) car l'action en amont est présente.

On retiendra, comme expliqué plus haut, l'importance des nouveaux processus de travail qui entrent en action (e.a. Alarme antirapprochement) pour contribuer à la lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles, les féminicides et autres faits relevant de contextes de haine et violence en raison du genre.

## Incivilités

Les infractions environnementales graves donnent lieu à des PV.

Principalement constatées par les SAC (Sanctions administratives communales), les incivilités sont de diverses natures.

SAC : Sanctions administratives communales) : Loi du 24 juin 2013

	2020	2022	Evolution 2020 - 2022	
CINEY	1038	1593	53%	arrêts et stationnements (quasi exclusivement CINEY = 924 SAC)
HAMOIS	30	59	96%	déchets (abandon, feux, modalités containers animaux (divagation)
HAVELANGE	12	29	41%	violences légères
SOMME- LEUZE	41	50	21%	tapages
TOT	1121	1731	54%	dégradations vols simples Entretien de propriétés bien-etre animal iniures - voies de faits

En mettant de côté les SAC « stationnements » qui représentent 83% des SAC de Ciney, on retrouve un échantillon de situations appréhendées comme incivilités et relevant des problématiques suivantes.

Année 2022 :

	Salubrité Hygiène	Ordre Tranquillité	Sécurité	Autre s	TOT
<b>INCIVILTES</b>					
CINEY	23	145	13	6	187
HAM	6	20	6	5	37
HAV	6	9	8	2	25
SL	11	16	1	15	43
<b>TOT</b>					<b>292</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien parcelles</li> <li>dépôt clandestin</li> <li>incinération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Troubles sonores</li> <li>vandalisme</li> <li>alcool</li> <li>vols- charardages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>exécution travaux</li> <li>divagation animal</li> </ul>		

A Ciney, l'établissement des SAC est opéré par la police (42%) et les agents constatateurs de la Ville (58%).

Dans les autres communes, seule la police intervient.



## SAC : rentrées financières

2022	CINEY	SOMME -LEUZE	HAVELANGE	HAMOIS
Nombre	1593	59	29	50
Total montants infligés	143 533 €	10 430 €	7 649 €	4 922 €

**NB. Rentrées financières vers les communes via action de la police = environ 80 000 € dont environ 60 000 vers la seule Ville de Ciney**

## Sécurité routière

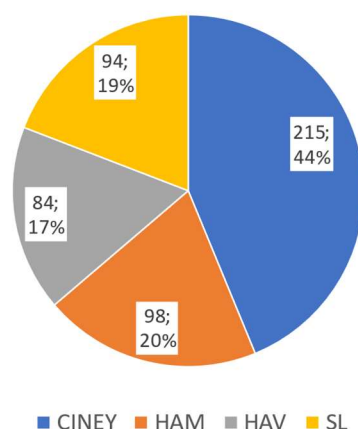
### Accidents

Sont observés en premier les accidents avec lésions corporelles (ACC LC) : 2011 était une année noire (111 dont 7 mortels). Avec le confinement, une diminution générale s'est manifestée : 2020 (71/2) et 2021 (79/4).

2022 est une année entachée de chiffres funestes : si « seulement » 95 Acc LC ont été enregistrés, on déplore dans ce chiffre le triste nombre de 11 accidents mortels. Le 1-e semestre 2023 présente un chiffre temporaire de 40 Acc LC dont 1 accident mortel.

De manière plus globale, la répartition géographique de tous les accidents (lésions corporelles / dégâts matériels) présente des similitudes avec les proportions démographiques des communes au sein de la ZP.

### 2022 Accidents DM et LC / commune



Les études et rapports successifs d'années en années ne dégagent pas dans notre ZP une cause spécifique identifiée, ni une voirie plus potentiellement accidentogène qu'une autre. Certes les N4, N63 et N97 ont régulièrement apporté leur lot de décès et accidents graves; le degré d'exposition aux accidents est tout naturellement dépendant du flux important de véhicules passant par ces axes routiers.

Nous retenons que ces accidents avec LC (+ mortels) sont à relier à une multitude de circonstances et de lieux divers. Lors du Conseil zonal de sécurité annuel (décembre) , un focus est opéré sur les détails lieux / temporalités / liens avec autres facteurs aggravants (alcool, stupés au volant).

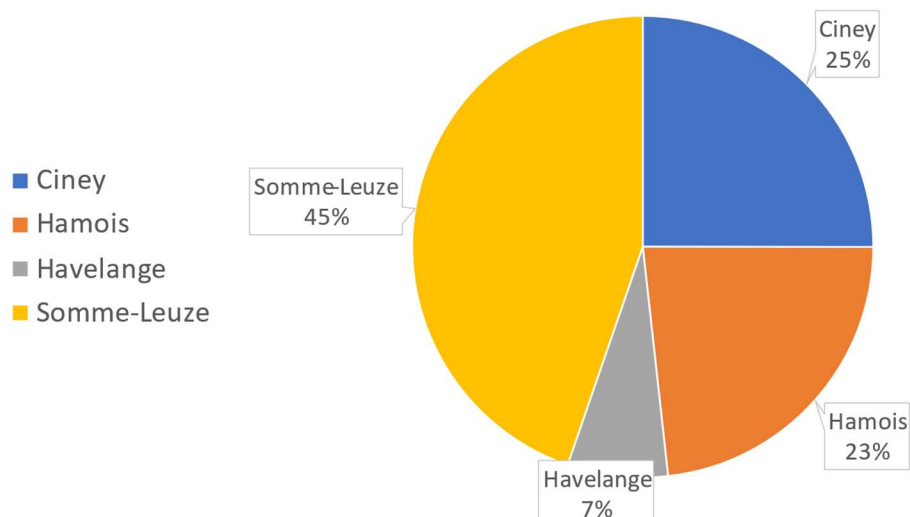
## Vitesse

Au niveau PV vitesse, notre ZP avec l'appui d'autres unités (PolFed sur E411, N4, N97) fait remonter un chiffre de 29 544 PV vitesse sur l'année 2022. C'est globalement un chiffre semblable qui se dégage annuellement. L'augmentation de notre parc de poteaux radars (Pessoux et Bonsin) et caméras (+2 cinémomètres), le radar tronçon d'Achêne devrait entraîner davantage de constats dans les mois et années à venir.

Les montants des amendes vont alimenter le FSR (Fonds de sécurité routière). Une rétrocession de montants est assurée vers les ZP indépendamment du nombre de PV dressés dans ces unités, mais bien sur d'autres critères (kms de voirie, densité de population, nombre d'accidents, ...).

Au niveau des verbalisations des excès de vitesse, les activités sont ciblées comme tel :

### PV Vitesse / commune



Le chiffre de Somme-Leuze s'explique en partie par la disponibilité d'un site de contrôle présentant des aires d'interceptions le long de la N63. Aucune autre route nationale n'offre une telle configuration.

Notre service CIRC apporte un éclairage utile : « *Nous réalisons plus de contrôle sur Ciney avec 132 heures de contrôles, vient ensuite Hamois avec 82 heures et ensuite Somme-Leuze avec 75 heures et*

*pour terminer Havelange avec 69 heures. Dans le cas présent il s'agit d'une analyse des contrôles avec la durée de ceux-ci, tandis que les statistiques nationales font état du nombre de véhicule contrôlés »*

Autres : poids lourds – conditions techniques

Nos services restent attentifs 3 à 4 fois / an à opérer des contrôles de **poids lourds et de véhicules utilitaires** tant il est vrai qu'à ce niveau de véhicules, des irrégularités en matière d'arrimage, de surcharge et de temps de conduite peut avoir des conséquences graves. 123 PV ont été dressés en 2022.

Des contrôles sont également tournés vers la vérification des conditions techniques des véhicules utilitaires et poids lourds : 287 PV en 2022.

Ces contrôles sont multidisciplinaires et engagent plusieurs fois par an (3-4/an) toutes nos ressources spécialisées (Sv CIRC) avec leur matériel et leur charroi , ainsi que des appuis de INT et/ou PROXI , PolFed ,GoCa. Des représentants des associations de transporteurs sont régulièrement invités pour partager les constats et aider à œuvrer à des dégager des messages clairs vers le secteur.

## Activités types

### CIC – Appels au 101

Une zone de police ne se limite pas à enregistrer et traiter des PV judiciaires et de roulage.

**Les appels à la police se traduisent par des interventions multiples débouchant ou pas sur des constats.**

En toute logique, le nombre d'appels à nos services connaît une croissance manifeste sans doute liée à la croissance de la population.

Depuis les années 2018-19, ce sont environ 8000 appels/an réceptionnés au 101 pour notre ZP.

**Sur ces appels en 2022, 4572 appels ont nécessité l'intervention (dispatch) d'une patrouille d'intervention.** Ce sont 12,5 interventions par jour prises en charge par nos patrouilleurs auxquelles d'ajoutent les missions/tâches dont ces patrouilleurs se saisissent elles-mêmes (contrôles, flags, visibilité auprès de certains lieux comme les écoles, appui à de services d'ordre ou opérations, ...)

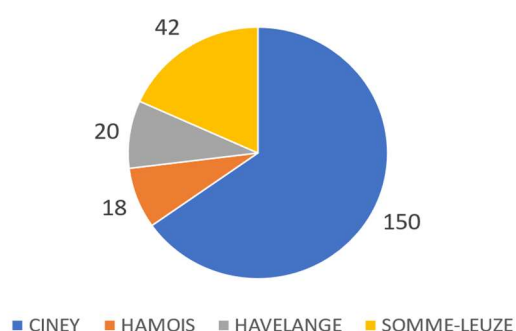
Pour 2022, nos patrouilleurs sont sur place dans les 13 minutes. Ce chiffre est une médiane et reprend les temps d'intervention sans tenir compte des extrêmes. Ce chiffre est plus représentatif de la réalité<sup>17</sup>.

Le top 5 en matière d'intervention (nature de l'appel) : Personnes en conflits (922) – Personne en danger (872) – Personnes autres (641). Suivent ensuite les problème d'environnement / bruit (641) et la sécurité routière (586).

### Fréquentations postes de police (accueils)

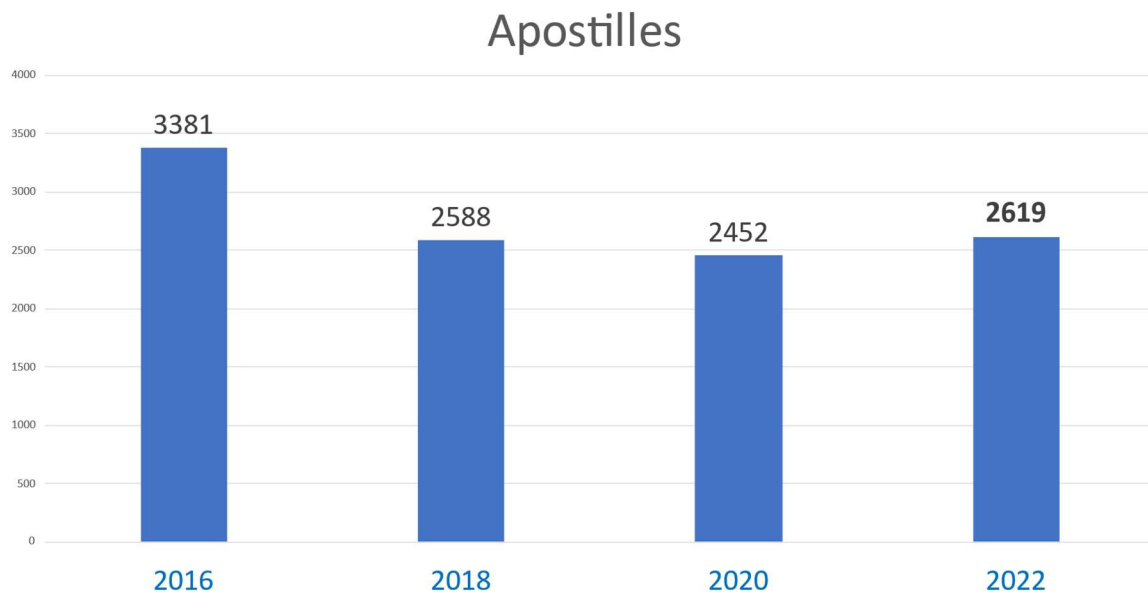
#### 2022 Fréquentations des postes (Nbre pers /mois (moyenne )

2928 visites / an pour la ZP



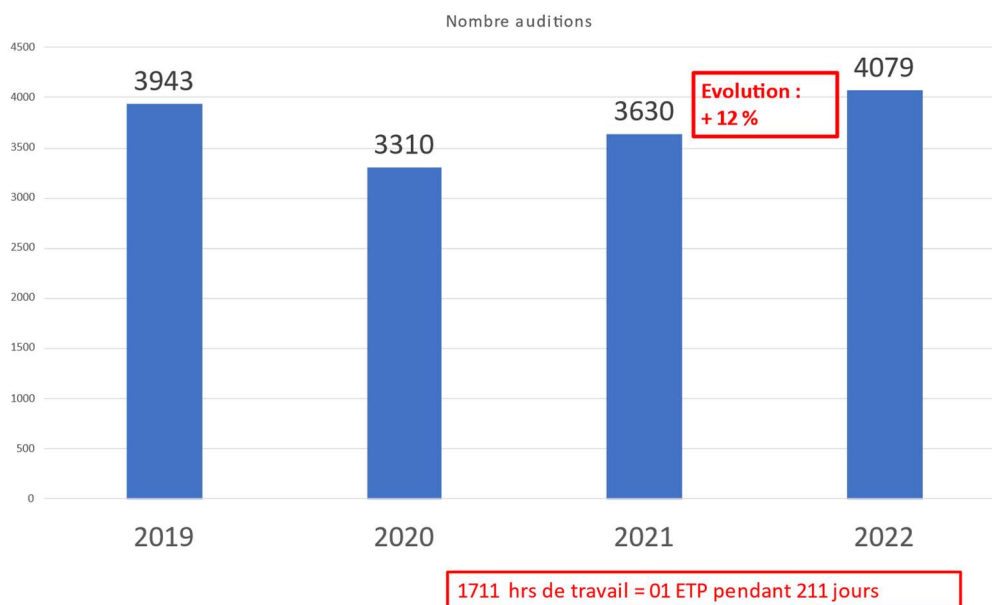
<sup>17</sup> La médiane était : 2010 = 16 min / 2016 = 10 min.

Apostilles (devoirs d'enquête en provenance du parquet et des juges )



Ces devoirs d'enquête peuvent être de natures diverses et de durées diverses. Il est difficile de mesurer la charge de travail sans considérer si la demande concerne une simple audition, une audition vidéofilmée, une enquête sociale, une analyse de patrimoine financier, une constitution de partie civile, un mandat de perquisition dans ou hors zone.

Auditions



Ces auditions sont de durée et de contenus différents selon qu'elles sont dites :

Salduz 1	Victime
Salduz 2	témoin

Salduz 3	Personnes suspectes convoquées
Salduz 4	Personne arrêtées

### Auditions ZP 5314 2021 - 2022

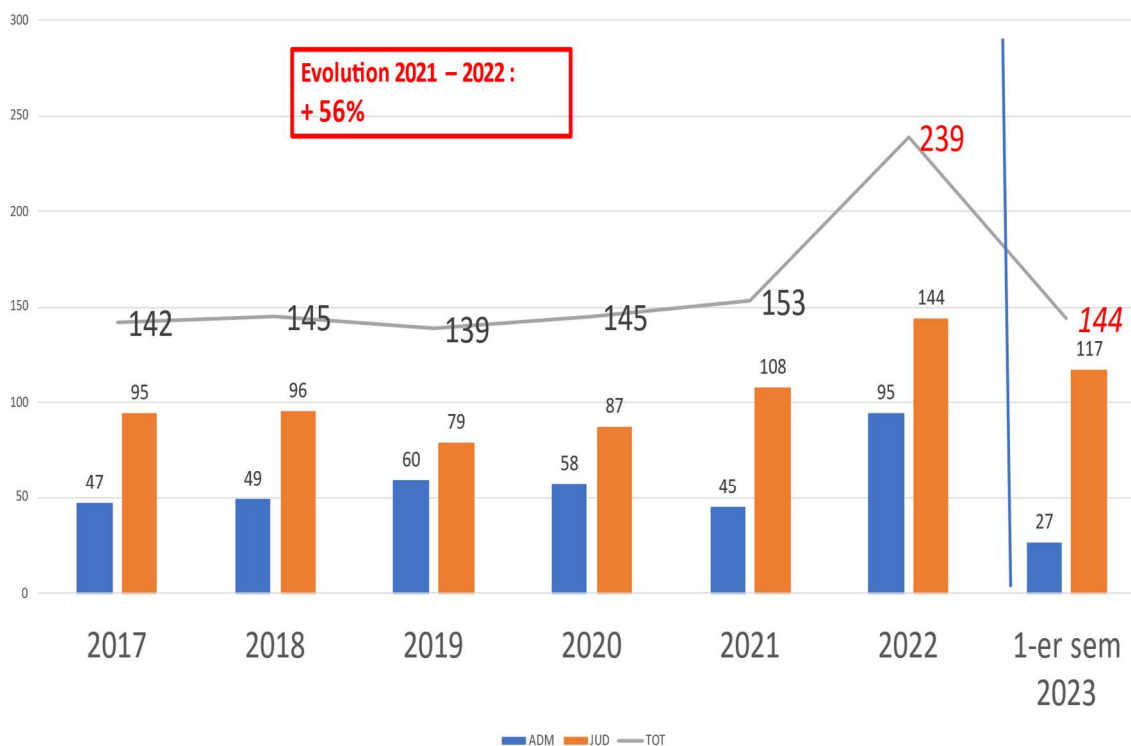
Evolution :  
+ 12 %

	2021	2022
Salduz 1	2212	2585
Salduz 2	364	378
Salduz 3	966	991
Salduz 4	88	123
autres	0	2
<b>Total</b>	<b>3630</b>	<b>4079</b>

Se traduisant autour des répartitions suivantes (chiffres 2021) :

- +/- 3000 majeurs et 300 mineurs
- Durée moyenne 28 min
- Total 2021=1694 heures de travail (= 211 j de travail pour 01 ETP)
- +/- 10 auditions / jour calendrier

## Arrestations



Le chiffre des arrestations au **30/09/2023** comptabilisait **210 arrestations**.

Comme déjà expliqué, la particularité d'une arrestation est qu'elle nécessite une « garde détenu » de 2 personnes. Les patrouilles elles-mêmes doivent assurer ce travail en journée et en semaine sont donc moins disponibles pour poursuivre leur mission de surveillance (moins de visibilité). Ce même personnel doit assurer les auditions des personnes arrêtées et des autres personnes impliquées (plaignants – victimes)

Chaque jour du personnel est contactable et rappelable pour ces gardes détenus en nuit / we.

- Une arrestation administrative (trouble de l'ordre public) = 12 hrs max
- Une arrestation judiciaire = entre 24 et 48 hrs<sup>18</sup>.

En 2022, 35 arrestations judiciaires ont dépassé les 24 hrs et ont largement sollicité notre réserve « garde-détenu ».

Les prestations garde-détenu en nuit / we ont naturellement été plus importantes en 2022 générant des « inconvénients » d'un part à payer, mais nécessitant de faire en sorte que ce personnel récupère des heures. Les planifications du service et les correctifs à y apporter sont donc devenus difficiles, le personnel engagé dans ces circonstances n'étant plus disponibles à d'autres. La situation 2023 nous confrontera aux mêmes réalités.

<sup>18</sup> Cette possibilité d'allongement de la durée de garde à vue a été modifiée et légalisée au niveau de la Constitution depuis le 24/10/2017. La magistrature y a de plus en plus souvent recours.

L'engagement dans ces « contactable-rappelable » pour les gardes-détenus signifie que du personnel de l'ensemble de nos services peut être désigné indistinctement, que la personne soit de la Proximité ou de l'Intervention ou autre s'il n'y a pas d'incompatibilité médicale ou d'exemption de prestation de nuit. C'est une contribution transversale. Il n'est pas exceptionnel qu'un officier de garde soit amené à opérer cette garde-détenu faute de personnel. Cette situation pose souci, cet OPA ou OPJ de garde n'étant plus disponible pour se rendre sur une nouvelle intervention.

Avec les effectifs actuels, il ne nous est pas possible actuellement de faire passer cette garde-détenu de 2 à 3 personnes

Enquêtes Forensic (dexamen et extraction de données des Gsm/tablettes / PC)

Notre **Service Local de recherche** (SLR) affiche un TO de 8 personnes<sup>19</sup>.

Un membre du personnel a été exclusivement affecté au suivi des enquêtes en matière de VIF, cette problématique étant une toute nouvelle priorité de notre PZS.

Pour toutes les autres « recherches/enquêtes spécialisées », 6 enquêteurs se partagent le travail<sup>20</sup>.

On notera la place croissante que prennent les analyses Forensic dans chacun de nos **dossiers DFS (Digital forensic support)**. Un enquêteur a été dédié à ces tâches en appui des autres enquêteurs mais aussi des autres services de la zone.

74 PV DFS ont été établis en moyenne pour les années 2018 à 2021. On est passé à 141 PV DFS en 2022 et l'année 2023 affiche déjà 103 PV DFS. D'une grande technicité, ces PV DFS exigent des outils spécifiques d'analyse et des formations pointues.

Les policiers de terrain (Intervention – Circulation) non spécialisés doivent parfois effectuer ces tâches eux-mêmes si le personnel du Service Local de Recherche (SLR) est non disponible ou non en mesure de traiter ces nouvelles demandes. Le SLR offre alors un appui minimal ; **le personnel de terrain doit alors s'astreindre à traiter une partie de ce travail DFS à un rythme plus lent (peu familiarisé à cette activité) au détriment de leur présence sur le terrain.**

Ces PV DFS reposent la plupart du temps sur des extractions de données d'appareils divers (smartphones majoritairement) . En moyenne pour la période 2018-2021, on avait 37 extractions à réaliser par an. L'année 2022 a amené le service à effectuer 79 extractions et l'année 2023 à ce jour (01/09/23) en comptabilise 77.

En conclusion, un doublement de ces devoirs d'enquête DFS est à constater en 2022. Cette tendance à la hausse est confirmée pour 2023.

---

<sup>19</sup> Il s'agit du nombre resté au quota minimal prévu par la circulaire PLP 10. Soit 7% de l'effectif Ops total réel (89). Résultat 6,2 FTE à assurer. La circulaire précise : « Cette norme doit être considérée comme le seuil minimal absolu pour chaque zone. En outre, il ne peut pas être question de laisser diminuer la capacité de recherche, nécessaire et prévue à l'heure actuelle, jusqu'à ce seuil minimal ».

<sup>20</sup> 01 enquêteur = maladie de longue durée



## Enquêtes domicile

Tous Les chiffres complets n'ont pas pu être obtenus auprès des communes. On regarde ici les enquêtes de domicile extramuros (nouveaux arrivants) que celles intramuros (mouvements internes).

Ces mouvements entraînent un important travail (essentiellement sur les « arrivants externes ») sachant que les visites du policier sont censées se faire à l'improviste, mener à des vérifications et entretiens sur place et rédaction de rapports aux communes.

### 2019

Commune	Mutations	Entrées
CINEY	941	1141
HAMOIS	94	544
HAVELANGE	87	256
SOMME-LEUZE	86	332
<b>Tot</b>	<b>1208</b>	<b>2273</b>

### 2022

Commune	Mutations	Entrées
CINEY	958	1262
HAMOIS	96	501
HAVELANGE	86	224
SOMME-LEUZE	63	316
<b>Tot</b>	<b>1203</b>	<b>2303</b>

## Services d'ordre

L'engagement dans ces SO signifie que du personnel de l'ensemble de nos services peut être désigné indistinctement que la personne soit de la Proximité ou de l'Intervention ou autre ...s'il n'y a pas d'incompatibilité médicale ou d'exemption de prestation de nuit. C'est donc une contribution transversale.

### *Services d'ordre supra locaux*

Statutairement notre zone de police doit garder une réserve de +/- 1700 heures disponibles au profit d'événements de grande ampleur où notre ZP doit obligatoirement fournir une capacité de personnes. Un contrôle strict est opéré par le Directeur coordinateur (DirCo) de la police fédérale, toute forme de refus pour un appui supra local devant être justifié par l'engagement de notre personnel sur des événements locaux. Ce système incorpore par ailleurs des hiérarchisations en fonction de la nature et des risques ; un système de pénalités est instauré par l'AIG (police des police) pour les ZP « réfractaires ».

Notre ZP, comme expliqué déjà plus haut en rubrique et § « Zone de police et ses partenaires », doit être au service d'événements extramuros et donc supra-locaux . On citera les sommets européens à BXL, GP Formule 1 Francorchamps, Fêtes de Wallonie, Festivals de musique, 24 hrs vélo de Louvain-La-Neuve, ...

On pensera aussi aux participation en tant que « discipline D3 (police) » lors de phases de déclenchement de plans d'urgence au niveau communal, provincial ou régional. Nos capacités seront engagées dans ce type de dispositif (ex. inondations 2021> Equipes de notre personnel envoyées plusieurs jours d'affilée le long de la Vesdre pour un plan anti-pillage des habitations + appui à ZP Lesse et Lhomme (Rochefort).

Ce type de SO supra locaux apporte des contributions allant de :

Année	SO supra-locaux Heures prestées
2018	568
2019	380
2020 (année CoVid)	83
2021	399
2022	542

On remarquera que le fédéral nous sollicite « peu » : +/- 500 heures/an ( tiers de l'enveloppe d'heures prévues de +/- 1750 hrs).

Il adviendra, en retour, dans certains circonstances que nous soyons bénéficiaires d'appuis par divers autres unités même pour un événement local :

- Appui du fédéral pour les Féeries du Parc et autres événements CineyExpo (Militaria),
- Autres faits majeur : Manifestation agriculteurs (lait déversé),
- Appuis réguliers d'unités spéciales pour certaines arrestations à risques (suspects armés),
- Appui aérien (observation caméra infrarouge (dossiers plantations stupés)
- Fouilles spécialisées de terrains (recherche armes avec de multiples services tiers) : Hamois à 3 reprises
- Appuis chiens stupés lors de contrôle divers (Ciney gare – Place Monseu – N63 – N97)
- Etc...

#### *Les services d'ordre locaux*

On parle ici des multiples petits événements de la vie de nos communes : festivités locales, kermesses, bal de villages, marches ou trails, cérémonies patriotiques, enterrements, ...

Ce sont en moyenne environ **80 à 85 événements/an** à couvrir au niveau policier :

Année	SO Locaux Heures prestées
2018 (coupe du monde)	3845 (coupe du monde)
2019	2583

2020 (année CoVid)	352
2021	1598
2022	2292
2023 (1-er sem)	1218

Hors année CoVid, on remarquera que le « local » nous sollicite à raison de +/- 2500 heures.

Les années « Mondial Foot » nécessitent plus d'engagement de nos capacités si les retransmissions en plein air sont présentes ... et si les Diables performant.

Les « Fêtes du Parc » requièrent environ 800 heures / an (2022).

## ELEMENTS DE SYNTHESE

### Capacités policières / missions

**La capacité policière est à observer non seulement pour les missions que chaque membre du personnel effectue au sein de son service, mais aussi sous l'angle de la contribution que cette même personne apporte à l'organisation pour des missions partagées sporadiques (e.a. services d'ordre, garde-détenu, accueil, ...) au sein de la zone, mais également en dehors.**

En introduction, il était évoqué **l'objectif de robustesse à atteindre dans l'organisation pour absorber avec résilience une bonne gestion des événements prévisibles et imprévisibles**, qu'ils soient d'ordre strictement opérationnels (judiciaires, surveillance, police administrative) et/ou organisationnels (ex. période Covid > police est par-dessus tout une activité essentielle à devoir assurer).

La robustesse de notre organisation doit paradoxalement être recherchée alors que des fondements sont devenus instables (âge du personnel et restrictions médicales) et que le financement des ZP est menacé.

La police intégrée voit des missions passer du fédéral au local ou alors d'autres « produits » sont « réservés » en priorité au fédéral. La situation est à alors à reprendre en charge au local dans chacune des ZP, non sans poser question au niveau budgétaire:

- formation de base des nouveaux inspecteurs : système « vicieux ». <sup>21</sup>
- Formations fonctionnelles : police fédérale prioritaire (ex. Formation motard)
- marchés publics majeurs ne nous sont plus directement accessibles pour cause d'impossibilité pour les ZP à pouvoir anticiper et assumer certains engagements (ex. véhicules)
- formations : glissement vers des formules « train the trainer ».
- Accès à certains marchés limités (Police fédérale prioritaire sur le local)
- Certains processus imposés par des accords sectoriels mais où chaque ZP va devoir assurer elle-même le mode de suivi endéans les délais (courts) qu'elles découvrent : chèque repas, primes télétravail,
- Moteur salarial / comptable dimensionné police fédéral avec des adaptations inexistantes et obsolètes pour l'échelon local

---

<sup>21</sup> Nouveau système de recrutement va progressivement cohabiter avec l'actuel système en place et sans doute le remplacer (aujourd'hui un policier ne peut postuler que s'il est jugé apte lors d'une présélection et s'il réussit une formation de base de 1 an).

Avec le nouveau système : La formation reste payée par le fédéral mais les ZP doivent annoncer quand et combien de personnes elles comptent engager d'année en année avec un certain prévisionnel à respecter. Ce personnel doit être engagé par les ZP avant la formation de base.

En clair, on recrute donc sur une forme de pari sur l'avenir.

- Un candidat se manifeste au fédéral qui organise une première sélection ( aptitudes au niveau psy / cognitif/physique).
- Le candidat postule directement dans une ZP (sans expérience ni formation de policier) et sur base de critères propres à chaque ZP à redéfinir vu l'inexpérience et l'absence de formation
- Candidat retenu par la ZP prend alors seulement la direction de la formation (payée par le fédéral)
- Au terme de 1 an de formation réussie il accède à la ZP
- Question ? Quel calendrier prévisionnel mettre en place tenant compte du fait que certains départs à la pension sont « reportés » ou « anticipés » par notre personnel et que les besoins en nouvelles recrues doivent faire l'objet d'une anticipation également ? Quid si le personnel engagé échoue.... ?

- Nouvelles missions / tâches imposées par l'échelon régional / national (Environnement, Violences intrafamiliales et conjugales, Auditorat du travail, ...)

## Enjeux

### I. Equilibre managérial général à trouver entre :

- L'exercice de nos missions sollicitées (ou exigées) par les diverses autorités responsables et la population de plus en plus réactive et participative dans son ressenti (sentiment d'insécurité)
- Les moyens à engager pour y parvenir et la garantie d'y associer des conditions de travail appropriées .

1. Les arbitrages (financiers) ne peuvent se faire qu'en regard d'une vision de travail claire pour tous les exécutants mais aussi et surtout pour les décideurs à tous les niveaux (fédéral>local).

2. Il s'agit plus spécifiquement de prendre en compte la nature des missions/tâches et le niveau de qualité attendu en matière de service rendu à nos communautés de vie.

**La sécurité est un des paramètres que les citoyens observent attentivement dans le choix de leur lieu de vie, un point de questionnement régulièrement soumis à nos autorités et passionnément débattus sur les réseaux sociaux et dans la presse<sup>22</sup>. D'où la question : «Quelle sécurité.. et à quel prix ? ».**

### II. La ZP dispose d' effectifs réels revus à la hausse depuis 2003<sup>23</sup> et a pu jusqu'ici s'adapter à la charge de travail qui n'a pas diminué globalement. Des objectifs opérationnels en découlent.

1. Continuer à maîtriser les tendances judiciaires.

PV judiciaires + Sanctions administratives communales (non roulage) nous maintiennent autour des 2500 faits/an, soit une faible variation par rapport au passé malgré la hausse démographique.

2. Continuer à absorber les appels à la police via le CIC (101/112)

Ceux-ci n'ont de cesse d'augmenter ainsi que les missions dispatchées à nos patrouilles (en moyenne 3400/an entre 2010 et 2018 – en moyenne 4600/an depuis 2019).

La précarisation de certaines couches de la société, l'évolution des modes du vivre ensemble, les problèmes sanitaires et de pandémie mettent les services de police en position de premier acteur intervenant, même pour des domaines où nous ne pensions pas être attendus en premier. La police est aussi sociale et arbitre bon nombre de situations diverses.

3. Les deux points précédents doit permettre à notre ZP d'agir sur plusieurs axes :

<sup>22</sup> - <https://www.dhnet.be/actu/belgique/2023/09/04/david-clarinval-veut-mettre-le-paquet-sur-la-securite-il-faut-des-commissariats-de-police-dans-chaque-grande-gare-du-pays-DLLI6U5QTRGU5LHBRACB7ZIIA4/>  
- <https://www.sudinfo.be/art/854889/article/2021-10-19/maxime-prevot-mise-sur-la-prevention-pour-lutter-contre-le-sentiment-dinsecurite>

- [https://www.ps.be/securite\\_citoyens\\_belgique](https://www.ps.be/securite_citoyens_belgique)

<sup>23</sup> TO réel : 91 (2003) à 109 (2023) = + 19,5% . Soulignons cette évolution positive au niveau des effectifs. Cette évolution correspond quasi exactement à la hausse démographique enregistrée entre ces mêmes dates (voir § Morphologie supra). Si le TO réel 2022 est de 109, cela se traduit par 100 ETP effectifs

- Travail à maintenir en « routine »
  - Analyse des phénomènes à suivre (priorité de suivis) : phénomènes émergents – analyses vitesse – bande de motards – vols de métaux -
  - Priorités d’actions
4. Pourvoir gérer en toute sécurité la hausse spectaculaire des arrestations administratives et judiciaires + allongement légal de la durée de la « garde à vue ».
  5. Assurer les services d’ordre locaux et supra-locaux et garantir une visibilité.  
Ces missions génèrent une croissance de travail mais de manière encore contrôlable ; on citera un facteur à surveiller : les restrictions médicales chez de nombreux collaborateurs rendant difficile la surveillance de certains événements en soirée / nuit.
  6. Faire bénéficier le justiciable et les autorités de la qualité minimale dans le travail d’enquête.  
L’exploitation des données se complexifie et nécessite des moyens plus coûteux même pour des enquêtes « locales ».  
L’analyse des smartphones d’une part est à considérer, mais aussi les autres moyens d’enquête / formation à mettre en œuvre pour contribuer à endiguer la hausse spectaculaire, constante et inquiétante en matière de criminalité informatique ou autres infractions où l’informatique intervient comme outil : phishing, fraudes et escroqueries, pédopornographie, cyberharcèlement, ...
  7. Continuer à prendre en charge les victimes avec un service SAPV à l’écoute (éviter ainsi la double victimisation et la frustration)
  8. Répondre aux attentes nouvelles de la Région wallonne en matière de contrôle des infractions environnementales (ZP = partenaires) mais bénéficier en retour d’apprentissages et d’expertises assurant un travail global qualitatif.
  9. Se positionner utilement mais de manière réfléchi dans cet environnement d’interdisciplinarité et de partenariats obligatoires qui se multiplient : lutte contre les violences familiales, le harcèlement, les violences sexuelles, les contrôles multidisciplinaires de toutes nature (roulage, douanes, environnement, ... et ce, via la participation des ZP à des plateformes de travail provinciales ou régionales.
  10. Maintenir des actions en matière de sécurité routière : 1-ère priorité aux yeux des citoyens)
  11. Assurer la pérennité des collaborations avec les communes : avis/conseils en mobilité, projets mobilité douce, lutte contre les incivilités , enquêtes de domiciles, ...

### III. Ces mêmes objectifs de normes de qualité dans le travail strictement policier sont aussi à fixer au niveau du travail administratif et d’appui :

1. Relancer des marchés à date voulues pour rester en phase avec les normes dans le domaine est un travail conséquent (Assurances, fournisseurs, Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail, véhicules, ...
2. Investir dans les suivis RH des membres du personnel (bien-être)
3. Entretien des bâtiments et des outils de travail répondant à des évolutions techniques et normatives,
4. Tendre vers l’anticipation des besoins et développer des modèles prédictifs et dynamiques en matière de gestions des risques
5. Assurer la qualité du rendre compte aux autorités
6. Développer des relations constructives, éclairées et raisonnables avec les partenaires sociaux.

**IV. Plus qu'une vision de travail, c'est de TRAJECTOIRES concrètes dont la ZP a besoin.**

1. Pérenniser les mécanismes de suivi déjà en place dans la plupart des domaines; le présent rapport et les précédents rendent fidèlement compte de notre activité (= aide à la décision).
2. Prendre en compte un constat appelant à une certaine humilité ; la fonction de police est un ensemble de missions / tâches sur lequel les unités locales et fédérales ont une emprise limitée au niveau de la régulation de l' input.  
Dans la chaîne de sécurité, nous restons un acteur placé entre la population et les autorités.  
La fonction de police reste tributaire des avancées / reculs en matière de changements sociétaux et n'est pas toujours en position de juguler les menaces : la perte de pouvoir d'achat, la technologie au profit de malfaiteurs, les crises migratoires, la toxicomanie, la violence intrafamiliale, les crises sanitaires, les catastrophes naturelles, ...
3. Assurer les tâches à accomplir s'imposant tout autant par la réactivité (constats / dossiers) que par la proactivité (surveiller / prévenir).
4. A défaut ou en parallèle par rapport au point ci-dessus, chercher avec les autorités les alternatives crédibles et acceptables si la police ne peut plus remplir certaines missions/tâches et déterminer quelles autres options sont envisageables en agissant autrement
5. Pouvoir expliquer de manière assumée et responsable les choix en interne et en externe

\*\*\*\*\*